

RAPPORT N° 3

.....

**APPROBATION DU REGLEMENT DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS
D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

M. le Président expose :

Vu l'adoption du Projet de territoire d'Ambert Livradois Forez.

Vu l'article L5214-16-V du CGCT concernant la mise en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement d'un fond de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres dans le cadre du Projet de Territoire 2019-2040 mais ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Vu la politique de fonds de concours inscrivant les objectifs suivants :

- Impliquer les communes dans la mise en œuvre concrète du projet de territoire
- Soutenir les actions communales qui entrent dans le projet de Territoire
- Accompagner les communes sur des projets qui concernent plusieurs communes : micro-bassin de vie sur ALF.

Vu la proposition de règlement administratif et financier du Fonds de Concours d'Ambert Livradois Forez présenté en annexe.

Vu la présentation du règlement réalisé en séance plénière le 29 octobre 2019.

Sur proposition du Président,

Délibération,

Il vous est proposé : **d'approuver le règlement de fonds de concours d'Ambert Livradois Forez.**